

Communiqué de presse

Pour que le beau temps ne soit plus une calamité... Inter-Environnement Wallonie demande des mesures structurelles contre l'ozone

C'est devenu une triste tradition estivale : notre pays enregistre actuellement des fortes concentrations d'ozone dans l'air. Les autorités tardent toutefois à prendre les mesures indispensables pour éradiquer cette pollution récurrente. Les messages d'alerte et autres actions ponctuelles ne permettent en effet que de gérer la crise sans agir préventivement sur les causes de celle-ci.

Inter-Environnement Wallonie appelle donc les pouvoirs publics à adopter sans plus attendre les mesures structurelles que la situation exige.

Chaque année, c'est la même chose : soleil radieux et fortes températures provoquent une montée en flèche du taux d'ozone dans l'air. Et chaque année, le même refrain est entonné par les autorités compétentes : restez chez vous, abstenez-vous d'exercice et occupez-vous particulièrement des « personnes sensibles »... Si ces appels ont un sens pour gérer la situation de crise, ils ne contribuent toutefois en rien à l'évitement de celle-ci. Il importe donc qu'ils soient accompagnés de mesures structurelles constituant une réelle prévention contre cette dangereuse pollution.

L'ozone est un polluant atmosphérique redoutable ayant des effets dévastateurs¹ sur la santé. Sa production résulte de l'action de la lumière et de la chaleur sur les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV) émis par le trafic, l'industrie et l'utilisation de produits contenant des solvants. Pour le combattre, il n'y a donc d'autres solutions que d'agir sur les émissions des précurseurs...

Suite à la canicule de l'été 2003, plusieurs mesures ont été décidées aux niveaux national et régional afin de réduire de façon durable la pollution par l'ozone via des mesures structurelles à moyen et long terme. Le Plan national Ozone 2004-2007 a ainsi été adopté en décembre 2003. Malheureusement, ce plan n'a aucune force contraignante... Par ailleurs, son volet wallon constitue un chapitre du Plan wallon de l'air... qui n'a jamais été adopté² ! Une évaluation de la mise en œuvre du plan fédéral était programmée pour la fin de l'année 2005 mais elle n'a pas eu lieu et il est donc impossible de jauger l'efficacité du processus en cours... Autant d'éléments qui tendent à démontrer que la réaction n'est pas à la hauteur de la gravité de la situation.

Inter-Environnement Wallonie rappelle donc l'urgence d'aller au-delà de la gestion de crise et de mettre en application les mesures annoncées dans le Plan national : encourager et stimuler la mobilité douce et l'utilisation des transports en commun ; décourager et pénaliser l'usage de la voiture ; limiter et proscrire le recours aux produits à base de solvants... Très concrètement, cela passe (notamment) par la création de péages urbains ; l'instauration d'une fiscalité proportionnelle aux kilomètres parcourus ; l'amélioration de la desserte des transports en commun avec - entre autres - la mise en œuvre du RER bruxellois et le développement d'une politique ferroviaire de type RER national ; l'aménagement de pistes cyclables ; la promotion de la prime pour les travailleurs se rendant au travail à vélo... Cela passe aussi par le renforcement du contrôle de l'utilisation de solvants par l'industrie avec des sanctions sévères en cas d'infraction aux prescriptions d'un permis d'environnement qui se doit d'être strict.

Ces mesures, parfois prévues mais en panne de concrétisation(s), constituent les clés de la lutte contre l'ozone. Une lutte qui constitue elle un véritable enjeu de santé publique.

Contacts :

Annick Vanderpoorten, Chargée de mission « Air » : 081.255.290 - 0477.495.434

Alain Geerts, Responsable Communication : 081.255.285 - 0477.495.418

Liens

Portail santé et environnement du gouvernement fédéral : <https://portal.health.fgov.be>

Mesures de la qualité de l'air et bulletins d'information : <http://www.irceline.be>

¹ **Impacts sanitaires** : problèmes au niveau du système respiratoire, irritations du nez, des yeux et de la gorge mais aussi effet sur la reproduction (des études ont démontré lors de l'exposition à l'ozone une baisse de la qualité du sperme - concentration, volume, mobilité des spermatozoïde (source : DG Environnement : http://ec.europa.eu/comm/environment/integration/newsalert/themes_en.html#air)).

² Le cabinet du Ministre wallon de l'Environnement, M. Lutgen, travaille actuellement sur un nouveau plan.